

Eligible au C.P.F

### Pré requis

- Avoir 18 ans révolus,
- Etre médicalement apte à la conduite de l'engin,
- Maîtriser la langue française (orale et écrite),
- Etre obligatoirement muni des équipements de protection individuelle inhérents à la conduite d'un chariot élévateur.

### Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

### Durée

#### Formation initiale pour

1 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 3 jours (21 heures).

Formation initiale pour 2 et/ou 3 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 4 jours (28 heures).

Formation expérimentée pour 1 à 3 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 3 jours (21 heures).

Formation recyclage pour 1 à 3 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 2 jours (14 heures).

### Moyens pédagogiques

- \* Salle de formation équipée de tables, de chaises, d'un tableau, d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.
- \* Matériels et infrastructures spécifiques conformément à la recommandation R.489 de la CNAM.
- \* Support pédagogique remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

## Formation et préparation au C.A.C.E.S® - Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

Conforme à la Recommandation R.489 de la CNAM



### Personnes concernées

Toute personne amenée à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté.

**Formation initiale:** toute personne n'ayant jamais suivi de formation théorique et pratique à la conduite du chariot élévateur.

**Formation expérimentée:** toute personne titulaire d'un C.A.C.E.S® périmé mais expérimentée.

**Formation recyclage:** toute personne titulaire d'un C.A.C.E.S® en cours de validité (5 ans).

### Objectifs

- Etre capable de conduire en sécurité, les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté de la catégorie considérée (au choix ci-dessous) et se préparer au test C.A.C.E.S®.

**Catégorie 1A:** Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 489 catégorie 1A: Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - **RS 5055.**

**Catégorie 3:** Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 489 catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à faux - **RS 5054.**

**Catégorie 1B :** Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 489 catégorie 1B: Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1.20m - **RS 5057.**

**Catégorie 5:** Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (C.A.C.E.S®) Recommandation 489 catégorie 5: Chariots élévateurs à mât rétractable - **RS 5060.**

**Certificateur: Caisse Nationale de l'Assurance Maladie - Date d'échéance de l'enregistrement: 27/01/2025**

### Parcours pédagogique

#### 1. Préambule

Présentation des objectifs de la formation.  
Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

#### 2. Généralité.

Le rôle et les responsabilités du constructeur/ de l'employeur/ du conducteur.  
Le dispositif C.A.C.E.S®  
Les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés.

**3. La technologie** des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

#### 4. Les principaux types de chariots de manutention.

Les catégories de C.A.C.E.S®.

**5. La stabilité** des chariots de manutention.

**6. Les risques** liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.

**7. L'exploitation** des chariots de manutention à conducteur porté.

**8. Les vérifications d'usage** des chariots de manutention à conducteur porté.

#### Formation pratique

**9.** La prise de poste et les vérifications.

**10.** La conduite et les manœuvres

**11.** La fin de poste - les opérations d'entretien quotidien - la maintenance.

#### 12. Evaluation des connaissances et du savoir-faire

Le test C.A.C.E.S® est élaboré à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini en annexe 2 de la recommandation R.489.  
Pour que le C.A.C.E.S® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention:  
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,  
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La test théorique est identique pour toutes les catégories de C.A.C.E.S® R.489.  
Il comprend 100 questions à 1 point.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention:  
- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,  
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,  
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

**L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.**

Attestation de formation délivrée en fin de formation.